

Bilan énergétique : attention au démarchage frauduleux

Plusieurs habitants nous ont signalés avoir été démarchés par des commerciaux se réclamant de la société **Logis France** pour réaliser un diagnostic énergétique "obligatoire". Ils prétendent être mandatés par la mairie et menacent les propriétaires d'une amende de 300 € s'ils n'ouvrent pas.

Soyez vigilants, la mairie n'a mandaté aucune entreprise pour établir de diagnostic.

Ces méthodes agressives sont l'arnaque en vogue chez les démarcheurs à domicile pour faire signer des devis importants aux consommateurs soucieux d'économies d'énergie.

De manière générale, ne laissez pas entrer de démarcheurs chez vous sans avoir préalablement vérifié leur identité.

En cas de doute, contacter votre mairie au 01 49 36 52 00 ou la police municipale au 01 41 52 40 10.

Publié le 26 janvier 2023